



Ville de Brou sur Chantereine
(Seine et Marne)

ARRETE N° AG/2022/171

Service Technique
SB/PD/PHD/NL/2022

Objet : Fermeture du terrain d'honneur de football au stade Jules Ladoumègue.

La Maire de la Commune de Brou sur Chantereine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Considérant la demande de fermeture du terrain d'honneur de football au stade Jules Ladoumègue à Brou sur Chantereine, formulée par Monsieur GERMAN Jérémy, Président de l'association AS Breuilloise - Football,

Considérant les dégradations effectuées par des sangliers et par conséquent au vu de l'état du terrain d'honneur de football au stade Ladoumègue,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le terrain d'honneur de football au stade Ladoumègue, compte tenu de son état, sera impraticable jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 : Les manifestations sportives prévues sur ce terrain sont annulées.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- District 77 N de Football de Montry,
- M. Le Président de l'Association FOOTBALL de Brou sur Chantereine.

Fait à Brou, le 08 décembre 2022.
La Maire,
Stéphanie BARNIER.

Acte rendu exécutoire **08 DEC. 2022**
(Article L.2131-3 du CGCT)

